



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

N° Spécial

22 septembre 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 22 septembre 2022

SOMMAIRE

Pouvoir Et arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP N°2022-080	01.09.2022	Pouvoir - service des impôts des particuliers de Levallois-Perret.	3
DDFIP N°2022-090	01.09.2022	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal. Conciliatrice fiscale adjointe.	5



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

F

FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS
DE LEVALLOIS PERRET**

Arrêté DDFIP N° 2022/080 du 1^{er} septembre 2022

POUVOIR

service des impôts des particulier de Levallois

Je soussigné, Denis ROGÉ

Comptable, responsable du Service des Impôts des Particuliers (SIP) de LEVALLOIS PERRET

DONNE par la présente POUVOIR :

- 1 - à Monsieur LETACONNOUX Franck, Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques,
- 2 - à Monsieur SCHAEFFER Jules, Insecteur des Finances publiques
- 3 - à Madame BOUZEFRANE Ilhem, Inspectrice des Finances publiques

à l'effet de me remplacer dans mes fonctions durant mes congés ou absences.

Je déclare continuer à assumer la responsabilité de la gestion de mon poste pendant toute cette période, sauf mon recours personnel contre mon mandataire (loi du 23 février 1963, art.60 III, 1^{er} alinéa)

Fait en 5 exemplaires (1) à Levallois Perret

Le 1^{er} septembre 2022

« BON POUR POUVOIR »
(mention écrite de la main et
signée du mandant)

« BON POUR ACCEPTATION »
(mention écrite de la main et signée des
mandatataires)

Bon pour Pouvoir

Bon pour acceptation

*Bon pour
acceptation*

Le Responsable
du Service des Impôts des Particuliers
de LEVALLOIS PERRET
Denis ROGÉ
Chef de Service Comptable

Franck LETACONNOUX
Inspecteur divisionnaire
des Finances publiques

Jules SCHAEFFER
Inspecteur des Finances Publiques

Bon pour acceptation

Ilhem BOUZEFRANE
Inspectrice des Finances Publiques

(1) un exemplaire est conservé à la direction, les autres exemplaires revêtus du visa de la direction sont renvoyés au comptable et aux mandataires.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES HAUTS-DE-SEINE
DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Arrêté DDFIP N° 2022/090

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE
CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL
CONCILIATRICE FISCALE ADJOINTE**

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu la décision du 1er septembre 2022 désignant Mme Sylvaine GENTY conciliatrice fiscale départementale adjointe ;

Arrête :
Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Sylvaine GENTY conciliatrice fiscale départementale adjointe à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, sans limitation de montant ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

Fait le 1^{er} septembre 2022

La Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine



Maïté GABET

Administratrice générale des Finances publiques

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>